



NOTE D'INFORMATION

**A : Habitants et Résidents de la Commune
de Saint-Aventin**

Saint-Aventin, le : 09 MAI 2022

Mesdames et Messieurs,

Suite aux rappels à la loi exercés par les services de l'Etat et face aux risques encourus par la municipalité ainsi que les nombreuses incivilités constatées sur la nature des déchets déposés à la décharge communale, nous vous informons de la fermeture de celle-ci.

Seuls les déchets verts seront déposés par les services techniques de la commune.

La collecte de ces déchets auprès des habitants sera réalisée tous les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois du 01 mai au 30 Septembre et les premiers mercredis le reste de l'année.

Les administrés devront se signaler en mairie pour noter leurs inscriptions.

Nous vous invitons pour tous autres déchets à utiliser les colonnes de tri mises à votre disposition et/ou à vous rendre à la déchetterie de Bagnères de Luchon dont vous voudrez bien trouver ci-joint les coordonnées, les horaires d'ouverture ainsi que le type de déchets autorisés :

05 61 94 31 38 / - ouverture du mardi au samedi 09 h à 12 h – 14 h à 17 h30

QUELS SONT LES DÉCHETS ACCEPTÉS ?

Déchets acceptés	Déchets interdits
<ul style="list-style-type: none">> Gravats et déblais (sans amiante)> Bois> Déchets verts (tonte et branches < 1m)> Encombrants> Métaux> Cartons> Pneumatiques (véhicules légers, déjantés)> Lampes, tubes> Déchets d'équipements électriques et électroniques> Piles et accumulateurs> Textiles> Radiographies> Huiles de vidange et de friture> Produits dangereux de type pot de peinture, aérosol, colle, mastics, produit de jardinage en (liste complète : se renseigner en déchetterie)	<ul style="list-style-type: none">> Déchets et produits explosifs> Déchets et produits radioactifs> Déchets hospitaliers> Déchets d'activités de soins à risques infectieux> Amiante libre ou liée> Les véhicules hors d'usage> La terre végétale> Les souches et branches d'arbre au-delà d'un diamètre de 25 cm

Lors du passage des « encombrants » 1 point de dépôt centralisé pourra être installé par la mairie.

Comptant sur votre compréhension ainsi que sur votre active collaboration,

Bien cordialement

Le Maire
Jean-Claude TINE